

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 2 décembre 2021

20. Position CM et décision CG sur le postulat PLR (M. Cochet / K. Aeschlimann-Blaser) « La Neuveville, une commune attractive pour les familles » (A. Kurth)

Introduction

Les perspectives d'évolution démographique dans le canton de Berne correspondent à la moyenne suisse pour la période 2020 à 2050. La population va continuer à augmenter, mais sa croissance ralentira à partir de 2035 ceci pour deux principales raisons : le recul de l'immigration et le vieillissement de la population. À ce niveau, la forte augmentation du nombre de personnes de plus de 65 ans est flagrante, quel que soit le scénario. Conséquence logique : la différence entre les naissances et les décès passera en négatif, au mieux à des valeurs proches de l'équilibre.

Attractivité d'une ville (liste non exhaustive)

- L'habitat : accessibilité et des conditions d'habitat favorables, qualité de l'environnement, disponibilité en terrain
- Trafic pendulaire : accessibilité facilitée (à vélo, park&ride)
- Éducation scolaire
- Prestations de santé : dentistes, médecins
- Prestations culturelles : zone piétonne, fête du vin, théâtres
- Prestations sociales : crèche, école à journée continue
- Prestations sportives : club de sports, infrastructures techniques
- Environnement : qualité de vie en général
- Les finances publiques : quotité d'impôt, incitation financière

L'étude souhaitée dans ce postulat, doit aller bien au-delà d'une simple réflexion du Conseil municipal. Il s'agit d'une réflexion de fond sur notre société et son mode de fonctionnement futur. Avec ce postulat, le Conseil municipal souhaite mobiliser le Conseil général dans son ensemble pour plancher sur ce projet ambitieux et rendre la Commune attractive pour les familles.

Proposition

Chaque parti politique étudie les possibilités, afin de rendre la Commune plus attractive pour les familles. Les chefs de fractions se chargeront d'en faire une synthèse et un rapport qui sera présenté au Conseil municipal avant le 30 juin 2022.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal remercie les auteurs de ce postulat et recommande son acceptation avec la proposition de travail mentionnée ci-dessus, c'est-à-dire l'implication des partis politiques dans leur ensemble et non seulement d'un groupe de travail constitué de représentants de ces partis.

CONSEIL MUNICIPAL